

DEMANDE D'INSCRIPTION

**EXAMEN PROFESSIONNEL POUR L'ACCÈS AU GRADE DE DIRECTEUR PRINCIPAL
DU CORPS DES DIRECTEURS DES SERVICES DE GREFFE JUDICIAIRES**

Session du 7 janvier 2026

Avertissement

Les pièces justificatives ne seront demandées qu'aux candidats déclarés admissibles à l'issue de l'épreuve écrite. S'il apparaît, au vu de ces pièces justificatives, que les renseignements fournis sont inexactes, le bénéfice d'une éventuelle nomination sera perdu.

Écrire très lisiblement et en lettres MAJUSCULES.

Cocher la ou les cases correspondant à votre situation.

ÉPREUVE ÉCRITE D'ADMISSIBILITÉ

Durée : trois heures ; coefficient 1

L'épreuve écrite d'admissibilité consiste, à partir d'une mise en situation professionnelle s'appuyant sur un dossier documentaire, en la rédaction d'une note ayant pour objet de vérifier l'aptitude du candidat à l'analyse et sa capacité à dégager des solutions opérationnelles.

ÉTAT CIVIL

☐ Monsieur

☐ Madame

Votre nom de naissance : _____

Votre nom d'usage : _____

Votre prénom : _____

Vos autres prénoms (séparés par une virgule) :

Votre date de naissance : _____ (JJ/MM/AAAA)

Ville de naissance : _____

N° département : _____

DOM-COM ou pays étranger : _____

NATIONALITÉ

Êtes-vous français actuellement ? ☐ oui ☐ non

Si non, précisez votre nationalité : _____

Êtes-vous en instance d'acquisition de la nationalité française ? ☐ oui ☐ non

Si vous êtes en instance d'acquisition de la nationalité française, vous pouvez vous inscrire mais vous devrez avoir acquis la nationalité française **au plus tard** à la date de l'épreuve écrite soit au **mercredi 7 janvier 2026**.

COORDONNÉES PERSONNELLES

Les courriers du service administratif régional compétent (convocation à l'épreuve écrite) et du bureau RHG4 (convocation à l'épreuve orale) seront envoyés à cette adresse.

Votre adresse :

N° et Rue, avenue... : _____

Code postal : _____

Commune : _____

Pays : _____

Vos coordonnées téléphoniques :

Domicile : _____

Travail : _____

Portable : _____

Votre adresse électronique : _____

SITUATION PERSONNELLE

Etes-vous travailleur handicapé ? ☐ oui ☐ non

Souhaitez-vous bénéficier d'un aménagement d'épreuves ? ☐ oui ☐ non

Joindre obligatoirement la requête en aménagement dûment complétée en annexe 6 et signée ainsi que le certificat médical en annexe 6 complété par un médecin agréé par l'administration ou un médecin de service hospitalier, déterminant les conditions particulières d'installation, de temps et/ou d'assistance nécessaires (exemples : tiers temps supplémentaire, sujets en braille ou agrandis, etc.).

Le certificat médical doit avoir été établi moins de six mois avant le déroulement des épreuves et être adressé au bureau RHG4 **au plus tard le 17 décembre 2025**.

SITUATION ADMINISTRATIVE

Précisez votre situation actuelle :

- ☐ fonctionnaire de l'Etat ☐ titulaire
- ☐ fonctionnaire territorial
- ☐ fonctionnaire hospitalier ☐ non titulaire (contractuel, auxiliaire ou vacataire)
- ☐ militaire
- ☐ autre – précisez :

Quelle est la date de votre entrée dans la fonction publique ? _ _ _ _ _

Quel est votre grade actuel ?

_ _ _ _ _

Si vous êtes non titulaire, quel est votre emploi actuel ?

_ _ _ _ _

Dans quelle administration/établissement/juridiction êtes-vous employé(e) ?

_ _ _ _ _

Précisez l'adresse de cette administration/établissement/juridiction :

N° et Rue, avenue... : _ _ _ _ _

Code postal : _ _ _ _ _

Commune : _ _ _ _ _

Pays : _ _ _ _ _

Attention : les candidats doivent obligatoirement faire établir par leur administration un état de leurs services.

L'administration demandera les pièces justificatives aux candidats admissibles et procédera, à l'issue de la publication de la liste des candidats admis, à l'examen des dossiers de candidature.

ÉPREUVE ORALE D'ADMISSION

L'épreuve orale d'admission de l'examen professionnel consiste en un entretien avec le jury visant à apprécier l'expérience professionnelle du candidat, l'aptitude à exercer de nouvelles responsabilités, ses motivations et ses qualités personnelles.

L'entretien débute par un exposé du candidat sur son expérience professionnelle. Au cours de cet entretien, le candidat peut être interrogé à partir de son dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle sur des questions relatives aux connaissances administratives générales, à son environnement professionnel, aux fonctions exercées ainsi que sur des situations pratiques.

Pour conduire cet entretien, le jury dispose du dossier de reconnaissance des acquis de son expérience professionnelle constitué par le candidat.

En cas d'admissibilité, ce dossier doit être déposé par le candidat sur la plateforme en ligne dédiée via le lien internet figurant sur la convocation de l'épreuve orale, au plus tard le **2 mars 2026**, date impérative.

Un exemplaire imprimé devra être remis par le candidat au pôle des recrutements du bureau des recrutements et de la formation (bureau RHG4) le jour de l'épreuve d'admission.

En cas d'impossibilité de déposer le dossier RAEP sur la plateforme en ligne dédiée, les candidats conservent la possibilité d'envoyer leur dossier RAEP par voie postale au plus tard le **2 mars 2026**, date impérative, le cachet de la Poste faisant foi, à l'adresse suivante :

Ministère de la Justice
Direction des services judiciaires
Sous-direction des ressources humaines des greffes
Bureau RHG4 - Pôle des recrutements
13 place Vendôme
75042 Paris cedex 01

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Avez-vous suivi une préparation spécifique à cet examen professionnel ? ☐ oui ☐ non

Quel est votre diplôme le plus élevé ?

☐ BAC	☐ BAC +5 et plus
☐ BAC +2	☐ BEP, CAP, BEPC
☐ BAC +3	☐ Sans diplôme
☐ BAC +4	☐ Autre :

CHOIX DU CENTRE D'EXAMEN

Cochez la cour d'appel-centre d'examen de votre choix dans le ressort de laquelle vous passerez l'épreuve écrite d'admissibilité :

- ☐ Cour d'appel d'Agen
- ☐ Cour d'appel d'Aix-en-Provence
- ☐ Cour d'appel d'Amiens
- ☐ Cour d'appel de Dijon
- ☐ Cour d'appel de Fort-de-France
- ☐ Cour d'appel de Lyon
- ☐ Cour d'appel de Nancy
- ☐ Cour d'appel de Nouméa
- ☐ Cour d'appel de Papeete
- ☐ Cour d'appel de Paris
- ☐ Cour d'appel de Poitiers
- ☐ Cour d'appel de Rennes
- ☐ Cour d'appel de Saint-Denis de la Réunion
- ☐ Cour d'appel de Versailles

DÉPÔT DE LA DEMANDE D'INSCRIPTION

La demande d'inscription dûment complétée doit être adressée au plus tard **le 13 novembre 2025**, le cachet de la Poste faisant foi, à l'adresse suivante :

**Ministère de la Justice
Direction des services judiciaires
Sous-direction des ressources humaines des greffes
Bureau RHG4 – Pôle des recrutements
13 Place Vendôme
75042 Paris cedex 01**

Fait à _____, le _____

Signature (obligatoire pour la validité de l'inscription) :